

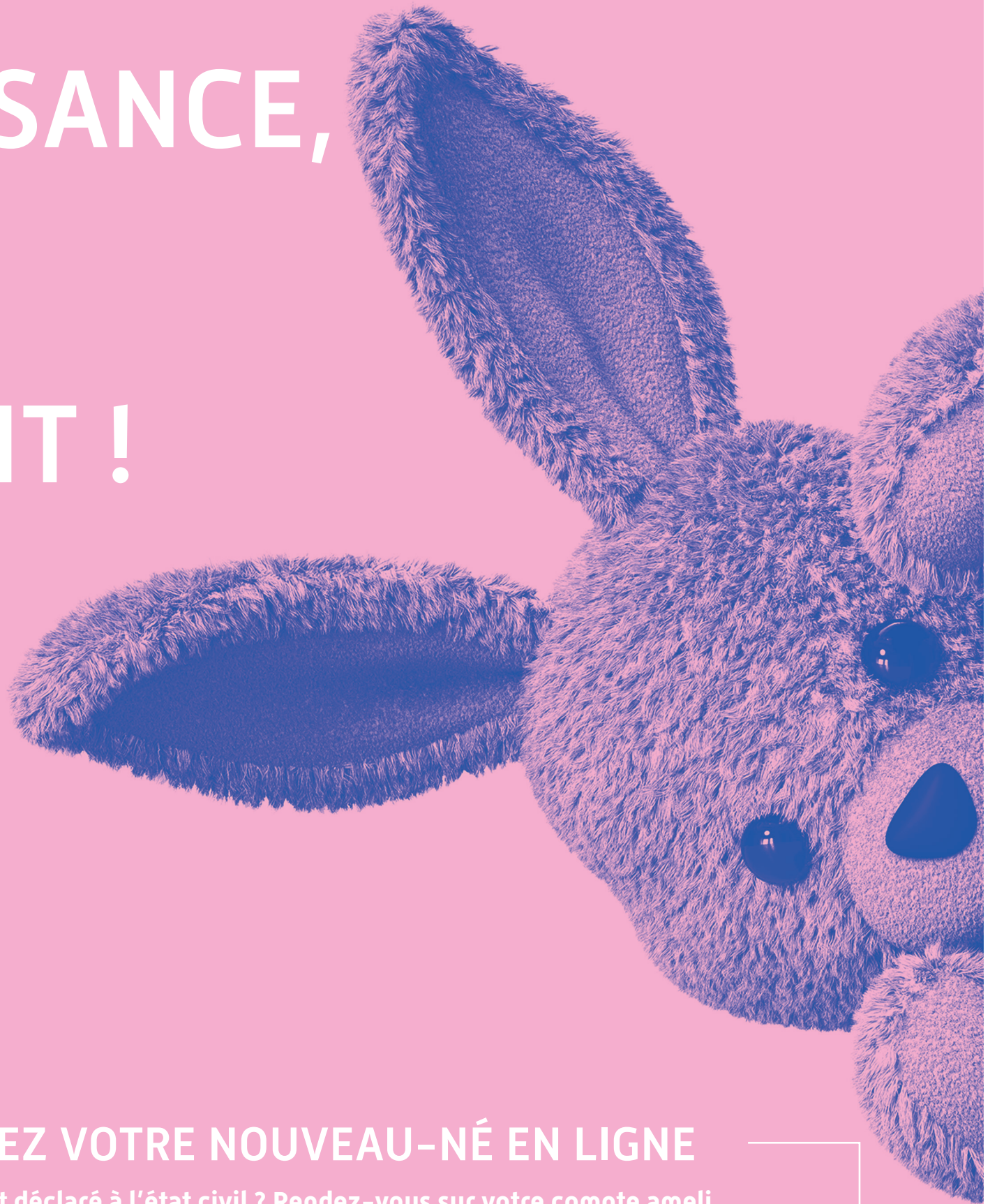


**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Côtes d'Armor

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE, UN JEU D'ENFANT !



DÉCLAREZ VOTRE NOUVEAU-NÉ EN LIGNE

Votre enfant est déclaré à l'état civil ? Rendez-vous sur votre compte ameli depuis votre ordinateur ou sur l'application disponible sur smartphone et tablette, rubrique « Mes démarches », service « Déclaration du nouveau-né ».

Crédit photo : Adobe stock / AM Moselle 04/2021